

**Commune de LES HAIES**

**MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**COMMUNE DE LES HAIES  
450 Champs blancs  
69420 LES HAIES  
Tél : 04.74.56.89.99**

**MISSION D'ETUDE DE DIAGNOSTIC DU SYSTEME  
D'ASSAINISSEMENT**

Date et heure limites de réception des offres :

**Le lundi 7 décembre 2015 à 16h00**

**Règlement de la Consultation**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
<b>1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
<b>1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
<b>1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
<b>1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS</b>	<b>3</b>
<b>1.5 - NOMENCLATURES</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
<b>2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION</b>	<b>4</b>
<b>2.2 - VARIANTES ET PRESTATION SUPPLEMENTAIRE OU ALTERNATIVE</b>	<b>4</b>
<b>2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES</b>	<b>4</b>
<b>2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT</b>	<b>4</b>
<b>2.5 - MODIFICATIONS DE DETAILS APPORTEES AU DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</b>	<b>7</b>
<b>5.1 - CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES</b>	<b>7</b>
<b>5.2 - CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</b>	<b>9</b>
<b>6.1 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER</b>	<b>9</b>
<b>6.2 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>10</b>
<b>7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS</b>	<b>10</b>
<b>7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>10</b>
<b>7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE</b>	<b>10</b>

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## Article premier : Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la **Mission d'étude de diagnostic du système d'assainissement**

Lieu d'exécution : LES HAIES

### 1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

Le marché est composé de 6 missions forfaitaires :

- mission 0 : Lancement ;
- mission 1 : Etat des lieux ;
- mission 2 : Réalisation du programme d'investigations ;
- mission 3 : Modélisation ;
- mission 4 : Scénarii d'aménagement ;
- mission 5 : Programme des travaux retenus par le maitre d'ouvrage.

### 1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

### 1.5 - Nomenclatures

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
Services d'études (793 11 000-7)	Équipements de réseaux d'assainissement 393 50 000-0

## Article 2 : Conditions de la consultation

### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Le présent marché prendra effet à compter de sa date de notification prévue en décembre 2015 pour une durée de dix-huit mois.

Les délais d'exécution des prestations passées durant la période de validité du marché seront fixés à l'article 1. et 3 du CCAP et devront respecter les délais maximum imposés par le représentant du pouvoir adjudicateur.

## 2.2 - Variantes et prestation supplémentaire ou alternative

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

## 2.3 – Durée du marché

Le présent marché prendra effet à compter de sa notification prévue en décembre 2015 pour une durée de 18 mois.

L'engagement des phases se fera par ordres de services (OS).

## Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations, objet du présent marché, seront financées sur le budget de la commune des Haies et rémunérées selon les règles de la comptabilité publique. Les prestations feront l'objet d'une demande de financement à l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le taux des intérêts moratoires sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir majoré de huit points.

## 2.5 – Modifications de détails apportées au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les opérateurs économiques au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres.

Les opérateurs économiques devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **Article 3 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) / cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF);

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque opérateur économique. Il est disponible sur le site de la commune : [www.http://mairie-leshaies.jimdo.com/fr](http://mairie-leshaies.jimdo.com/fr).

A titre exceptionnel, et sur demande écrite, il pourra vous être remis sur support CD.

## **Article 4 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque opérateur économique aura à produire un dossier complet dans une seule enveloppe, comprenant les pièces suivantes :

### **Pièces de la candidature :**

- **Situation propre des opérateurs économiques**

- une lettre de candidature dont les éléments sont repris dans le formulaire DC1 renseignée, datée et signée en original
- une déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 43 et 44 du code des marchés publics (DC1)
- les documents permettant d'identifier la ou les personnes physiques ayant le pouvoir de l'engager (DC2)
- la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente (DC2).

- **Capacité économique et financière**

- déclaration indiquant le chiffre d'affaires global et la part du chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché réalisées au cours des trois derniers exercices (DC2), ou extrait Kbis pour les entreprises nouvellement créées.

- **Capacité technique**

- les moyens techniques (locaux, agences, matériels, véhicules), et humains (Rubrique G du DC2) avec l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature
- les références sur les 3 dernières années des prestations de même nature que celles du présent marché indiquant montants, dates et destinataires (Rubrique G du DC 2)

En vertu de l'article 45 VI du code des marchés publics, les candidats ont la possibilité de mettre à disposition les éléments relatifs à leur candidature (hors DC1 ou équivalent) sur un espace de stockage numérique accessible gratuitement. Pour ce faire, ils devront indiquer au pouvoir adjudicateur dans leur dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ces données.

Le candidat individuel ou le membre du groupement précise les capacités (techniques et financières) des opérateurs économiques sur lesquels il compte s'appuyer pour présenter sa candidature (Rubrique E du DC 2).

Les formulaires DC 1 et DC 2 sont joints au DCE et également disponibles sur le site Internet du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi <http://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics> , rubrique formulaires.

**NOTA** : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le représentant du pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours maximum. Il en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

**Pièces relatives à l'offre (les pièces en gras sont obligatoirement remises par le candidat dans son offre)**

- **L'acte d'engagement (A.E.)/cahier des clauses administratives générales (CCAP) et ses annexes : à compléter, parapher, dater et signer en original par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat**
- **L'annexe à l'acte d'engagement relative à une éventuelle sous-traitance**
- **Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification**
- **La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) complétée;**
- **La note méthodologique décrivant l'organisation de l'équipe, la méthodologie, la motivation du candidat et la description des modalités d'intervention**
- **Le CV du référent**
- **RIB**
- **Attestations d'assurance (dont attestation décennale si nécessaire)**
- **Attestations – Formulaire NOTI 1 (travail dissimulé)**
- **Formulaire NOTI 2 (attestations annuelles)**

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

Ces éléments sous responsabilité des candidats seront utilisés par la commune des Haies en cas d'attribution du marché à l'issue de la présente procédure.

**NOTA :**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## **Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

### **5.1 - Critères de sélection des candidatures**

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou son représentant dûment habilité procèdera à l'ouverture des plis. Après demande de régularisation éventuelle des candidatures, celles-ci seront analysées conformément aux critères de sélection décrits ci-dessous :

1. Recevabilité des candidatures au regard des articles 43 à 47 du Code des Marchés Publics.
2. Garanties et capacités techniques, financières et professionnelles.

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou son représentant dûment habilité désignera les opérateurs économiques admis.

A l'issue de cette sélection, les offres de l'ensemble des opérateurs économiques présentant les garanties et capacités suffisantes seront analysées.

### 5.2 - Critères de jugement des offres

**Les critères d'attribution au moment du jugement des offres sont :**

**1/ Valeur technique de l'offre notée de 0 à 10, affectée de la pondération 60% et appréciée au vu des sous-critères suivants :**

- **De la note méthodologique comportant impérativement les parties suivantes:**
  - **Description de l'organisation de l'équipe et des moyens disponibles (humains et matériels) ;**
  - **Méthodologie proposée pour chacun des volets de la mission ;**
  - **Motivation du candidat au regard de sa perception et de sa compréhension de la mission ;**
  - **Description des modalités d'intervention auprès du maître d'ouvrage et de ses partenaires (réactivité, disponibilité, outils de suivi de la mission, etc...).**

**Ce volet sera affecté de la sous-pondération 6**

- **De l'expérience de la personne physique référente affectée à la mission appréciée au vu du CV**
- **Des compétences associées**

**Ce volet sera affecté de la sous-pondération 4.**

**2/ Prix des prestations apprécié au vu de la décomposition du prix global et forfaitaire rempli par le candidat noté de 0 à 10 et affecté de la pondération 40%.**

La note attribuée pour ce critère sera calculée par application de la formule suivante :

$$\text{Note } x = (\text{offre mini} / \text{offre } x) \times 10$$

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 46 du Code des marchés publics.

Le délai imparti par le Représentant du pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé ou faxé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours calendaires à compter de la réception du courrier ou du fax.

## Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

### 6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u> « NOM ADRESSE ET COURRIEL DE L'ENTREPRISE » <b>MISSION D'ETUDE DE DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT</b></p>
<p><b>NE PAS OUVRIR</b></p>

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Mairie de « LES HAIES »  
450 Champs blancs  
69420 LES HAIES  
Tél : 04.74.56.89.99**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

## Article 7 : Renseignements complémentaires

### 7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats sont encouragés à poser leurs questions à l'adresse suivante, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres ; maireleshaies@gmail.com.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

A défaut, les candidats peuvent faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

**Mairie de « LES HAIES »  
450 Champs blancs  
69420 LES HAIES  
Tel : 04 74.56.89.99  
Mail : maireleshaies@gmail.com**

7.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.